



Arrêté rectoral du 23 mars 2023 portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation

La rectrice de la région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 234-1 à L. 234-8, ses articles R. 234-1 à R. 234-15 et ses articles R. 234-34 à R. 234-38 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 février 2023 portant désignation des membres du conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille ;

ATTENDU que le Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille s'est réuni en séance plénière le 14 mars 2023 ;

VU les propositions présentées ;

ARRÊTE

Article 1 : le Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation comprend, sous la présidence de Madame la Rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des universités :

I - Membres nommés :

- Monsieur Régis BORDET, Président de l'Université de Lille
- Monsieur Jean-Yves BESSOL, Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale du département du Nord
- Monsieur Éric DUPUIS, Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional de sciences et techniques industrielles
- Madame Marie-Françoise GODON, Doyenne des Inspecteurs de l'éducation nationale du 1er degré

II - Membres élus en son sein par le Conseil Académique de l'Education Nationale dans l'académie de Lille parmi les personnels titulaires de l'enseignement public du premier et du second degré :

- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :
 - Madame Catherine PIECUCH
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA - Education)
 - Monsieur Nicolas PENIN

- Syndicat Général de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail (SGEN-CFDT)

- Madame Catherine BODET

- Syndicat National des Lycées et Collèges (SNALC) :

- Monsieur Benoît THEUNIS

III - Membres nommés parmi les personnels enseignants des établissements d'enseignement privés sous contrat, sur proposition des organisations syndicales les plus représentatives :

- Syndicat National de l'Enseignement Chrétien - CFTC :

- Monsieur Yann COUTEL

- Madame Anne CABARET

- SEP CFDT 59/62 :

- Madame Nadia BECK

IV - Membre nommé parmi les personnels de direction en fonction dans les établissements d'enseignement privés hors contrat :

- Madame Marine VANLANDTSCHOOTE, directrice de l'école européenne d'esthétique Silvy Terrade à Arras

Article 2 : le mandat des membres du Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation, nommés ou élus, prendra fin à la date de fin du mandat des membres de la formation plénière du Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de LILLE.

Article 3 : l'arrêté rectoral du 20 janvier 2020 modifié, portant désignation des membres du Conseil académique de l'éducation nationale dans l'académie de Lille siégeant dans la formation prévue à l'article L. 234-2 du code de l'éducation nommant les membres, est abrogé.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Lille, le 23 mars 2023

La rectrice



Valérie CABUIL